

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Migma Tano DPR

Date de révision: 01.03.2019

Code du produit: 760

Page 1 de 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Jokisch Migma Tano DPR

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Fluide d'usinage miscible à l'eau

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Jokisch GmbH	
Rue:	Industriestraße 5	
Lieu:	DE-33813 Oerlinghausen	
Téléphone:	+49(0)5202/9734-0	Téléfax: +49(0)5202/9734-49
e-mail:	info@jokisch-fluids.de	
e-mail (Interlocuteur):	MSDS@jokisch-fluids.de	
Internet:	www.jokisch-fluids.de	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Giftnotruf Berlin: +49 (0) 30 / 30686 790**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Mentions de danger:

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:

**Mentions de danger**

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P264	Se laver mains soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208	Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
--------	--



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Migma Tano DPR

Date de révision: 01.03.2019

Code du produit: 760

Page 2 de 13

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Migma Tano DPR

Date de révision: 01.03.2019

Code du produit: 760

Page 3 de 13

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
64742-56-9	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant			15 - < 20 %
	265-159-2		01-2119480132-48	
	Asp. Tox. 1; H304			
102-71-6	Triethanolamin			2,5 - < 5 %
	203-049-8		01-2119486482-31	
10043-35-3	Borsäure (neut.)			2,5 - < 5 %
	233-139-2	005-007-00-2	01-2119486683-25	
	Repr. 1B; H360FD			
57-55-6	1,2-Propylenglykol			2,5 - < 5 %
	200-338-0		01-2119456809-23	
68920-66-1	Fettalkoholpolyglykoether			1 - < 2,5 %
			01-2119489407-26	
	Skin Irrit. 2, Aquatic Chronic 2; H315 H411			
141-43-5	2-aminoéthanol, éthanolamine			1 - < 2,5 %
	205-483-3	603-030-00-8	01-2119486455-28	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, STOT SE 3, Aquatic Chronic 3; H332 H312 H302 H314 H318 H335 H412			
68608-26-4	Natriumsulfonat			1 - < 2,5 %
	271-781-5		01-2119527859-22	
	Eye Irrit. 2; H319			
141-43-5	Monoethanolamin (NEUTRALISIERT)			1 - < 2,5 %
	205-483-3		01-2119486455-28	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4; H332 H312 H302			
	Fettsäure, ethoxyliert			0,1 - < 1 %
80584-91-4	6,6',6''-(1,3,5-triazin-2,4,6-triyltriimino) trihexansäure			0,1 - < 1 %
	279-505-5		01-2119972341-40	
3811-73-2	1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium			0,1 - < 1 %
	223-296-5		01-2119493385-28	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 100), Aquatic Chronic 2; H332 H302 H318 H400 H411			
39464-70-5	Poly(oxy-1,2-ethanediol)-phenyl-hydroxyphosphat			< 0,1 %
			01-2120771013-65	
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one			< 0,1 %
	220-120-9	613-088-00-6	01-2120761540-60	

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Migma Tano DPR

Date de révision: 01.03.2019

Code du produit: 760

Page 4 de 13

	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1), Aquatic Chronic 2; H302 H315 H318 H317 H400 H411	
25322-68-3	Polyethylene glycol (Polymer)	< 0,1 %
61789-44-4	destillierte Rizinusölfettsäure (Nicht registrierungspflichtig)	< 0,1 %
	263-060-9	

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de malaises persistants, consulter un médecin. Ne rien faire ingurgiter en cas de perte de conscience ou de convulsions.

Après inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Brouillard d'eau. Mousse. Extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Oxydes nitriques (NO_x).

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone (CO₂).

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Combinaison complète de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Migma Tano DPR

Date de révision: 01.03.2019

Code du produit: 760

Page 5 de 13

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement. Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.
Température de stockage conseillée : 5-30 °C
Durée de stockage maximale : 1 année

Indications concernant le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
141-43-5	Ethanolamine	1	2,5		VME (8 h)	
		3	7,6		VLE (15 min)	

8.2. Contrôles de l'exposition**Protection des mains**

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection de la peau

Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.
Établir un plan de protection de la peau.

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Migma Tano DPR

Date de révision: 01.03.2019

Code du produit: 760

Page 6 de 13

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide
Couleur: jaune clair
Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): dans solution dans l'eau 5% = 9,5 DIN 51369

Modification d'état

Point d'éclair: non applicable
Température d'inflammation: non déterminé
Pression de vapeur: non déterminé
Densité (à 20 °C): < 1 g/cm³ EN ISO 12185
Viscosité cinématique:
(à 20 °C) 110 mm²/s ASTM D 7042

9.2. Autres informations

Refaktometer 1,7

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Eviter ce qui suit : Agents oxydants, fortes. Acide.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux: aucune/aucun

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Migma Tano DPR

Date de révision: 01.03.2019

Code du produit: 760

Page 7 de 13

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64742-56-9	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant				
	orale	DL50 mg/kg	> 5000	RAT	
	cutanée	DL50 mg/kg	>5000	RABBIT	
	inhalation (4 h) aérosol	CL50	>5 mg/l		
102-71-6	Triethanolamin				
	orale	DL50 mg/kg	5530	RAT	
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	RABBIT	
10043-35-3	Borsäure (neut.)				
	orale	DL50 mg/kg	2660	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2001	Lapin	OECD 402
57-55-6	1,2-Propylenglykol				
	orale	DL50 mg/kg	>22000	Ratte	
	cutanée	DL50 mg/kg	>2001	Lapin	
68920-66-1	Fettalkoholpolyglykoether				
	orale	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	CESIO
141-43-5	2-aminoéthanol, éthanolamine				
	orale	DL50 mg/kg	1515	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	1025	Lapin	IUCLID
	inhalation vapeur	ATE	11 mg/l		
	inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l		
141-43-5	Monoethanolamin (NEUTRALISIERT)				
	orale	ATE mg/kg	500		
	cutanée	ATE mg/kg	1100		
	inhalation vapeur	ATE	11 mg/l		
	inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l		
	Fettsäure, ethoxyliert				
	orale	DL50 mg/kg	>2000	RAT	
80584-91-4	6,6',6''-(1,3,5-triazin-2,4,6-triyltriimino) trihexansäure				
	orale	DL50 mg/kg	>2000	Ratte	
3811-73-2	1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium				
	orale	DL50 mg/kg	500	Rat	

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Migma Tano DPR

Date de révision: 01.03.2019

Code du produit: 760

Page 8 de 13

	cutanée	DL50 mg/kg	4500			
	inhalation vapeur	ATE	11 mg/l			
	inhalation (4 h) aérosol	CL50	2,7 mg/l			
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one					
	orale	DL50 mg/kg	597	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2001	Rat		
25322-68-3	Polyethylene glycol (Polymer)					
	orale	DL50 mg/kg	>2000	RAT		
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	RABBIT		
61789-44-4	destillierte Rizinusölfettsäure (Nicht registrierungspflichtig)					
	orale	DL50 mg/kg	>2000	RAT		

Information supplémentaire référentes à des preuves

Pas de risques spéciaux à signaler. Expériences tirées de la pratique.

L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Migma Tano DPR

Date de révision: 01.03.2019

Code du produit: 760

Page 9 de 13

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
102-71-6	Triethanolamin					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	11800	96 h	Pimephales Promelas	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	2038	48 h	Großer Wasserfloh	24h
10043-35-3	Borsäure (neut.)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1020	96 h	Carassius auratus (poisson rouge)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	229 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	760 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
57-55-6	1,2-Propylenglykol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	40613	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	18800	48 h	Mysidopsis bahia	
68920-66-1	Fettalkoholpolyglykoether					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	10-100	96 h	Brachydanio rerio	OECD 203
	Toxicité bactérielle aiguë	(>10000 mg/l)				OECD 209
141-43-5	2-aminoéthanol, éthanolamine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	150 mg/l	96 h	Onchorhynchus mykiss	IUCLID
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	22 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	65 mg/l	48 h	Daphnia magna	
	Fettsäure, ethoxyliert					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	86 mg/l	96 h	Goldorfe	DIN 38412 T.15
80584-91-4	6,6',6''-(1,3,5-triazin-2,4,6-triyltriimino) trihexansäure					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>1000	96 h		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>180	48 h		
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,74	96 h		

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications diverses: aucune/aucun

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Migma Tano DPR

Date de révision: 01.03.2019

Code du produit: 760

Page 10 de 13

N° CAS	Substance	Méthode	Valeur	d	Source
		Évaluation			
57-55-6	1,2-Propylenglykol	CO2-Entwicklung OECD 301 F	81 %		
68920-66-1	Fettalkoholpolyglykoether	OECD 301 B	> 70 %	28	
	Le produit est biodégradable.				
	Fettsäure, ethoxyliert	OECD 301 E	95 %	28	
	leicht biologisch abbaubar				

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Peut s'enrichir dans les organismes.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
102-71-6	Triethanolamin	-2,53
10043-35-3	Borsäure (neut.)	-1,09
141-43-5	2-aminoéthanol, éthanolamine	-1,91 (25°C)
80584-91-4	6,6',6''-(1,3,5-triazin-2,4,6-triyltriimino) trihexansäure	3,74
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	1,4

12.4. Mobilité dans le sol

dans l'état fourni: liquide

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

aucune/aucun conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

120109 DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES; déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques; émulsions et solutions d'usinage sans halogènes; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

120109 DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES; déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques; émulsions et solutions d'usinage sans halogènes; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

120109 DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES; déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques; émulsions et solutions d'usinage sans halogènes; déchet dangereux

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Migma Tano DPR

Date de révision: 01.03.2019

Code du produit: 760

Page 11 de 13

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Néant

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Néant

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4. Groupe d'emballage:

-

Autres informations utiles (Transport maritime)

Néant

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4. Groupe d'emballage:

-

Autres informations utiles (Transport aérien)

Néant

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Migma Tano DPR

Date de révision: 01.03.2019

Code du produit: 760

Page 12 de 13

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Protection individuelle: voir rubrique 8

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Autorisations (REACH, annexe XIV):

Substances extrêmement préoccupantes, SVHC (REACH, article 59):
Borsäure (neut.)

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3: 2-aminoéthanol, éthanolamine
Inscription 28: Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant
Inscription 30: Borsäure (neut.)

2004/42/CE (COV): 0 %

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

Triethanolamin
Fettalkoholpolyglykolether
Polyethylene glycol (Polymer)
destillierte Rizinusölfettsäure (Nicht registrierungspflichtig)**RUBRIQUE 16: Autres informations****Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Migma Tano DPR

Date de révision: 01.03.2019

Code du produit: 760

Page 13 de 13

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208 Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)